

Soutenez-nous

L'Association des Routiers Sourds de France

Pourquoi soutenir notre association ?

Pour être nombreux
et lui permettre de se développer

- Nous proposons des séances de sensibilisation à la surdité pour améliorer les conditions d'accès aux formations des métiers du transport pour les personnes Sourdes (formateurs, personnel médical, entreprises...). Ces interventions nécessitent des déplacements partout en France. Nous aurons aussi besoin d'interprètes LSF/Français.

- L'association va donc mettre en place des actions pour financer tout ces projets.



*Nous vous remercions chaleureusement
pour votre soutien.*

Informations :



Association des routiers
Sourds de France

Contact :

arsf01000@gmail.com

Adresse :



ARSF

4 Allée des Brotteaux
01000 Bourg-en-Bresse

*Rien n'est impossible
pour les routiers Sourds !*



*Force
aux routiers Sourds !*

Depuis longtemps, des Sourds rêvaient de devenir chauffeur de poids lourds, camion, car, autocar.

Le texte réglementation du permis poids lourds, arrêté du 18 décembre 2005, précisait que les sourds sévères et profonds sont incompatibles avec ce permis.

Alors, la commission discrimination de la Fédération nationale des Sourds de France nous a proposé de créer le comité du travail « Permis pour tous ». L'équipe s'est mise au travail pour demander d'abroger ce texte réglementation du 18 décembre 2005.

La première rencontre a réuni quelques sourds motivés, au siège de la Fédération nationale des Sourds de France à Paris, en mars 2019. L'équipe « Permis pour tous » a pu rencontrer l'équipe médicale.

Elle s'est exprimée en langue des signes françaises et a rencontré la délégation interministérielle de la sécurité routière, pour demander d'abroger ce texte.

Après la crise sanitaire (COVID), enfin le texte est modifié le 28 mars 2022.

Cela veut dire que les Sourds sévères et profonds peuvent enfin passer le permis poids lourds (il n'y a plus d'incompatibilité).

**Nous avons créé le 7 juin 2022
la nouvelle association ARSF
Association des routiers sourds de France
dont le siège est à Bourg-en-Bresse, 01.**

• Les Sourds peuvent-ils conduire des véhicules ?

Oui, ils peuvent conduire des voitures, des motos, des camions, des autocars, des avions ULM, des bateaux... etc.

• La conduite des sourds est-elle dangereuse ?

Faux ! Ils ne sont pas un danger quand ils conduisent parce qu'ils sont très visuels et très attentifs à tous les mouvements. Ils n'entendent pas mais ils voient très bien notamment par un champ visuel très développé et très large.

Les rétroviseurs externes permettent aussi de contrôler l'environnement du véhicule.

• Comment les Sourds peuvent-ils entendre les bruits dans les véhicules ?

Ils n'entendent pas les bruits mais ils sont très sensibles aux vibrations du moteur et des secousses de la route...

Il y a aussi le tableau de contrôle qui permet d'avertir s'il y a un problème mécanique.

Les Sourds ont une sensibilité visuelle très large et aucune distraction sonore dû à leur surdité, ce qui permet d'être plus attentifs.

• Comment les Sourds peuvent-ils communiquer avec leurs clients ?

Heureusement la technologie évolue énormément et la communication s'établit plus facilement entre sourd et entendant.

Les Sourds utilisent souvent leur smartphone pour échanger par SMS, par visio ou avec d'autres supports comme l'ardoise effaçable ou le mime...

Bien sûr, pour la sécurité de tous, le chauffeur s'arrête pour utiliser son portable ou pour écrire !

Aménagements possibles au volant pour les personnes Sourdes

- marquage de sécurité au sol dans l'entrepôt / le dépôt
- le portable (Visio, SMS, traducteur vocal, GPS, SOS...)
- un gilet fluo-réfléchissant avec un logo « Sourd »
- les caméras de surveillance
- le tableau de contrôle bip en visuel
- la caméra de recul
- l'ardoise effaçable
- les rétroviseurs bilatéraux

